

**Affichage : le 09/10/2018**

<p style="text-align: center;"><b>STATUT DE L'ARBITRAGE</b> <b>COMPTE RENDU D'ACTIVITES – SAISON 2017/2018</b></p>
--

La Commission du Statut de l'Arbitrage s'est réunie à 3 reprises au cours de la saison 2017/2018.

La réunion du lundi 25 septembre 2017 avait pour but de rédiger la liste des clubs en infraction au 30 septembre 2017. Cette réunion permet à un club en infraction de pouvoir régulariser sa situation vis-à-vis du statut de l'arbitrage avant le 31 janvier 2018.

Le mardi 20 février 2018, la Commission a traité la situation des clubs en infraction au 31 janvier 2018 vis-à-vis du statut de l'arbitrage. 32 clubs se trouvent en infraction, 7 en 1ère année, 9 en 2ème année, 5 en 3ème année et 11 en 4ème année et plus.

Le lundi 18 juin 2018, la Commission a déterminé la liste définitive des clubs en infraction lors de la saison 2017/2018. Au total 41 clubs sont en infraction, 14 en 1ère année, 9 en 2ème année, 6 en 3ème année et 12 en 4ème année et plus.

Le mercredi 20 juin, une consultation par mail a eu lieu afin de déterminer les clubs pouvant bénéficier de mutés supplémentaires. Conformément à l'article 45 du statut de l'arbitrage, 19 clubs pourront aligner 1 muté supplémentaire et 5 clubs pourront aligner 2 mutés supplémentaires.

La Commission du Statut de l'Arbitrage insiste sur la nécessité pour les clubs de prendre connaissance attentivement de toutes les informations concernant la situation des arbitres sur le site internet afin de leur permettre d'intervenir auprès d'eux pour qu'ils puissent effectuer leurs 18 matchs.

La Commission reste à la disposition des clubs qui désirent obtenir des renseignements.

Le Président, Patrice LAVIGNON